

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: INSECTOX 5 ME

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2020-0017

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0012869-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	4
5.1. Consignes d'utilisation	4
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

INSECTOX 5 ME Ecorex Etox

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Activa s.r.l.
	Adresse	via Feltre, 32 20132 Milano Italie
Numéro de l'autorisation	FR-2020-0017	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0012869-0000	
Date de l'autorisation	28/05/2020	
Date d'expiration de l'autorisation	31/12/2024	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Althaller Italia S.R.L.
Adresse du fabricant	Strada Comunale Per Campagna 20078 San Colombano Al Lambro (MI) Italie
Emplacement des sites de fabrication	Strada Comunale Per Campagna 20078 San Colombano Al Lambro (MI) Italie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	30 - Étofenprox
Nom du fabricant	Mitsui Chemicals Agro
Adresse du fabricant	Nihonbashi Dia Building 1-19-1, Nihonbashi, Chuo-ku 103-0027 Tokyo Japon
Emplacement des sites de fabrication	Mitsui Chemicals, Inc. Omuta Works 30 Asamuta-cho, Omuta 836-8610 Fukuoka Japon

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Étofenprox	3-phenoxybenzyl-2-(4-ethoxyphenyl)-2-methylpropylether	Substance active	80844-07-1	407-980-2	5
Autre	Sodium 1,4-bis((2-ethylhexyl)oxy)-1,4-dioxobutane-2-sulfonate		577-11-7	209-406-4	3

2.2. Type de formulation

ME - Microémulsion

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	<p>Provoque une irritation cutanée.</p> <p>Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.</p> <p>Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	<p>Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>Ne pas respirer les .</p> <p>Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.</p> <p>Se laver soigneusement après manipulation.</p> <p>Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p>

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter .

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau et au savon..

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'irritation cutanée:Consulter un médecin.

Si l'irritation oculaire persiste:Consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés.Et les laver avant réutilisation.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le dans conformément à le réglementation

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Utilisation en intérieur par des professionnels contre les moustiques par nébulisation à froid

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: culex spp Nom commun: - Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Nom scientifique: Aedes spp Nom commun: - Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Domaine d'utilisation	Intérieur Le produit peut être appliqué dans les habitations, des hôpitaux, des casernes, des bars, des restaurants, des hôtels, des cinémas, des théâtres, des entrepôts et d'autres locaux industriels.
Méthode(s) d'application	Nébulisation à froid - Nébulisation à froid Ultra Bas Volume (UBV)
Taux et fréquences d'application	2,5 mL de produit dilué à 2 % / m3 - 2 % - La fréquence d'application est de 1 à 2 fois par an maximum.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Bidons de 5-20 L PEHD/EVOH

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Respecter les doses d'emploi du produit.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- INSECTOX 5 ME est une émulsion concentrée (EC) destinée à être diluée avec de l'eau avant utilisation. 2 mL de produit doivent être dilués dans 100 mL d'eau.
- Après dilution, bien agiter la solution.
- Ne pas appliquer le produit biocide en présence de denrées alimentaires.
- Le produit ne doit être utilisé qu'en cas d'infestation, aucune activité résiduelle n'ayant été démontrée.
- Éviter l'usage exclusif et répétitif d'insecticides du même sous-groupe chimique.
- Selon le classement des modes d'action de l'IRAC (Insecticide Resistance Action Committee), l'etofenprox fait partie du sous-groupe 3A. (<http://www.irc-online.org/modes-of-action/>).
- Alternier des produits contenant des substances actives ayant des modes d'actions différents (i.e. avec un classement IRAC différent).
- Tenir compte du cycle de vie et des caractéristiques des insectes cibles pour adapter les traitements. En particulier, cibler le stade de développement le plus sensible de l'organisme cible, le moment des applications et les zones à traiter.
- Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc.).

5.2. Mesures de gestion des risques

- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques et une combinaison de catégorie III type 6 (matériaux des gants et de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit.
- Dans des lieux à faible ventilation, porter un masque de protection respiratoire pour les vapeurs organiques.
- Retirer toutes denrées alimentaires et boissons destinées à l'alimentation humaine ou animale avant le traitement.
- S'assurer que les enfants et les animaux de compagnie ne sont pas présents dans les pièces au cours de la nébulisation.
- Ne pas faire entrer les enfants et les animaux de compagnie dans la zone traitée avant séchage et nettoyage.
- Pour éviter une contamination indirecte lors d'une application à proximité, couvrir toutes les surfaces et équipements qui pourraient être en contact avec les animaux de rente, les denrées alimentaires et boissons destinés à l'alimentation humaine ou animale.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation de poussières : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Ne pas stocker plus de 12 mois.
- Protéger du gel.
- Conserver dans un endroit sec et frais.
- Stocker à l'abri de toute source d'ignition (liquides inflammables) et près de moyens d'extinction.
- Stocker à l'abri de la lumière

6. Autres informations

- En cas d'inefficacité du traitement (suspicion de résistance), l'autorité compétente devra en être informée.